

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Action "accompagnement des BRSA ayant des problématiques de santé" :
convention avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de Port-de-Bouc.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Port-de-Bouc. Il s'agit du renouvellement d'une action sociale.

Le CCAS de Port-de-Bouc propose l'action "accompagnement des BRSA ayant des problématiques de santé " en faveur de 12 BRSA. L'action se déroule sur la commune de Port-de-Bouc et se définit comme une première étape d'insertion ou de réinsertion pour des publics en grande précarité.

L'action se décompose en deux interventions complémentaires :

- l'intervention collective (une demi-journée par semaine) sous forme d'un groupe de parole : il s'agit de rompre l'isolement de la personne en l'accompagnant vers l'autonomie, en développant sa capacité d'intégration au sein du groupe tout en concrétisant son projet d'insertion ;
- l'accueil individuel (une fois par mois) vise à identifier les difficultés du participant et à définir les actions à mettre en place afin de faciliter sa réinsertion sociale, médicale et professionnelle. Un livret établi dès l'entrée du stage identifie les freins et valorise les avancées tout au long de son parcours. Les apprentissages de base, tels que l'hygiène, les codes sociaux et les savoir-être, sont également dispensés. Ces entretiens individuels constituent des moments concertés de recherche de solutions et permettent le cas échéant, l'évolution vers une insertion sociale voire professionnelle (orientation en cours ou en fin de programme).

Les objectifs de cette action consistent en :

- la valorisation de l'image de soi et le développement de la confiance en soi ;
- la redynamisation personnelle ;
- l'amélioration de l'expression et de la communication ;
- la participation à des actions de prévention ;
- l'orientation vers des prises en charge spécialisées.

les résultats obtenus précédemment sont les suivants (pour rappel, dans le cadre de leur parcours, les BRSA bénéficient le cas échéant de plusieurs préconisations).

Bilan final de l'action 2018/2019 couvrant la période du 01/03/2018 au 28/02/2019 :

12 BRSA ont participé à l'action. 42 séances en collectif et 60 entretiens individuels ont été réalisés avec une psychologue. Sont attestés les résultats suivants :

- 2 BRSA ont signé un CDD temps plein, supérieur à six mois ;
- 1 BRSA a signé un CDDI chantier d'insertion ;
- 4 BRSA ont été orientés vers un chantier d'insertion ;
- 2 BRSA ont été orientés vers un centre médico-psychologique (CMP) ;
- 3 BRSA ont été orientés vers un médecin spécialisé ;
- 3 BRSA ont été renouvelés sur l'action.

Bilan intermédiaire de l'action en cours couvrant la période du 15/03/2019 au 30/09/2019 :

13 BRSA ont intégré l'action. 24 séances en collectif et 40 entretiens individuels ont été réalisés avec une psychologue. Face à l'émergence de certaines problématiques, le travail d'accompagnement s'est porté sur :

- le développement de la confiance en soi et la construction d'un projet de vie ou d'un projet d'insertion avec, éventuellement, une reprise d'emploi ;
- la réflexion sur un projet d'insertion malgré des problématiques de santé ;
- la reconstruction après une période de deuil ;
- la lutte contre l'isolement.

On remarque que le CCAS de Port-de-Bouc a pu, au-delà de sa mission d'accompagnement "santé", obtenir des sorties positives vers l'emploi.

En conséquence, les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/03/2020 au 28/02/2021, avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement du CCAS de la ville de Port-de-Bouc selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 3 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL